

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT
DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

**Règlement 1192-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 afin de permettre
l'usage domestique de service de traiteur à l'intérieur d'une habitation
unifamiliale dans la zone Rur.1**

1. Objet du projet de règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite de la consultation publique de consultation tenue par voie écrite, sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de permettre l'usage domestique de services de traiteur à l'intérieur d'une habitation unifamiliale dans la zone Rur.1 », le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement, lequel porte le numéro 1192-22.

Le but de ce règlement est d'ajouter l'usage domestique « 9117 : Service de traiteur » pour les habitations unifamiliales, pour la zone Rur.1, dans les types d'usages autorisés.

Ce second projet contient des dispositions pour certaines zones qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sur le site Internet de la Ville de New Richmond (www.villenewrichmond.com) sous l'onglet « Service aux citoyens – Règlement ».

2. Identification des zones concernées et des zones contigües

La zone concernée est Rur.1. Les zones contigües sont Af.7, Ea.1 et Ef.1.

La description de ces zones peut être obtenue en communiquant avec Monsieur Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jsbourque@villenewrichmond.com.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et **la zone d'où elle provient;**
- Être reçue au bureau de la municipalité, au 99, place Suzanne-Guité, à New Richmond, ou par courriel à l'adresse : greffe@villenewrichmond.com au plus tard **le 25 mars 2022 à 16 h;**
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions du projet peuvent être obtenus en communiquant avec Monsieur Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jsbourque@villenewrichmond.com, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation

Le second projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville de New Richmond (www.villenewrichmond.com) sous l'onglet « Service aux citoyens – Règlement ».

Donné à New Richmond,
Ce 9^e jour de mars 2022.

Céline LeBlanc, greffière